

GS1 et OpenPEPPOL signent un accord de collaboration

Le 27 mars 2019, lors de l'Assemblée générale annuelle d'OpenPEPPOL, GS1 et OpenPEPPOL ont signé un accord pour initier un travail collaboratif entre les deux organisations.

Cette collaboration permettra aux deux organisations de partager leur expertise technique et d'entreprendre des activités communes lorsque leurs services et solutions respectifs sont partagés.

OpenPEPPOL et GS1 jouent toutes deux un rôle important dans le développement du commerce électronique dans le monde et sont convaincues de la valeur ajoutée que leur collaboration apportera aux utilisateurs de leurs standards respectifs. Ces deux entités sont des acteurs neutres qui **facilitent les échanges électroniques entre les organisations et au-delà des frontières**, en assurant **l'interopérabilité entre les systèmes** au bénéfice des entreprises, du secteur public et des citoyens.

« *Cet accord va faciliter la diffusion des standards d'identification GS1 dans les messages commerciaux pan-européens et permettre aux entreprises de mieux répondre aux contraintes réglementaires des autorités qui ont fait le choix du réseau PEPPOL pour leurs transactions public-privé. C'est aussi une grande opportunité pour les entreprises de bénéficier de l'interaction de deux importants standards reconnus et éprouvés* » précise **Valérie Marchand**, Responsable Filières Santé et Industries Techniques, GS1 France.

Plusieurs avantages sont d'ores et déjà identifiés pour les acheteurs et leurs fournisseurs :

- Des **standards reconnus** pour la facturation électronique et conformes à la norme
- Facilitant le déploiement à de nouveaux clients ou fournisseurs
- Une **conformité** et une **sécurité juridique** accrues
- Un réseau également utilisable pour les **échanges interentreprises en B2B**
- La mise en place d'une **connexion unique** permettant une réduction des coûts
- Le choix de **standards Internationaux** directement opérationnels.

André Hoddevik, Secrétaire Général d'OpenPEPPOL, a déclaré : « *Je suis ravi que nous ayons signé cet accord avec GS1. L'alignement de nos standards respectifs constitue un énorme potentiel pour nos fournisseurs de services et nos utilisateurs afin qu'ils comprennent comment maximiser au mieux les avantages liés à l'utilisation et la mise en*

21 boulevard Haussmann
75009 Paris

T +33 (0)1 40 22 17 00

F +33 (0)1 40 22 17 01

E info@gs1fr.org

Société par actions simplifiée à capital variable

Au capital plancher de 250.000 Euros

RCS Paris 305 545 675

APE 8299Z - TVA FR 35 305 545 675

www.gs1.fr

œuvre des standards et solutions GS1 et PEPPOL. J'ai hâte de travailler avec GS1 dans les années à venir ».

A noter que cet accord de collaboration a une durée initiale de deux ans et sera réexaminé chaque année, puis prolongé par consentement mutuel.

A propos de GS1 et GS1 France

GS1 est l'organisation mondiale de standardisation, neutre et à but non lucratif, créée par les entreprises pour faciliter l'échange d'information et le commerce. GS1 offre un véritable espace de collaboration leur permettant de définir et d'adopter des règles communes – des standards - qui profitent à tous. Elles peuvent ainsi mieux vendre et digitaliser leurs produits, automatiser leurs transactions, optimiser leur logistique et améliorer la traçabilité des flux.

Avec les standards GS1, ce sont plus de 1,5 million d'entreprises dans le monde qui identifient de façon unique et internationale leurs produits, lieux, immobilisations, tout au long de leur cycle de vie, quel que soit le canal de vente. C'est un langage commun qui fluidifie et sécurise le partage d'information avec tous leurs partenaires et clients partout dans le monde.

GS1 France est le représentant en France de GS1 et regroupe plus de 42 000 entreprises adhérentes en France, de toute taille et de tout secteur.

On a tous intérêt à parler le même langage.

www.gs1.fr

Contact presse : Julien Hutton T : +33 (0)1 40 22 17 62 – T : +33 (0)6 24 29 32 52 julien.hutton@gs1fr.org

A propos d'OpenPEPPOL

PEPPOL (Pan European Public Procurement Online) est à l'origine un programme européen de compétitivité et innovation (CIP) lancé en 2007 pour favoriser le développement des échanges commerciaux électroniques avec le secteur public, dans le prolongement des directives européennes 2004-18/CE et 2004-17/CE, et visant à l'interopérabilité des échanges (eProcurement) avec les secteurs publics européens et 2014/55/EU fixant obligation de réception des factures électroniques conformes à la norme pour les collectivités publiques dès le 18 avril 2019.

En 2012, Open PEPPOL association à but non lucratif (AISBL) a pris le relais du programme PEPPOL, pour assurer le développement et la maintenance des composants techniques requis pour ces échanges et la gouvernance du réseau. Les composants techniques développés portent sur la passation et l'exécution des marchés.

OpenPEPPOL est une association internationale à but non lucratif de droit belge constituée de membres des secteurs public et privé.

Pour assurer le transport des messages, PEPPOL fournit une infrastructure utilisant le protocole de communication AS2 sécurisé (par certificats) et bientôt AS4 pour répondre aux exigences de CEF (Connecting Europe Facility) pour le transport de documents entre administrations tels qu'une enveloppe de réponse à un appel d'offres ou des messages comportant des extensions non XML tel qu'un message texte encodé ou EDIFACT. Le réseau PEPPOL est un modèle « 4 coins » desservi par 221 points d'accès (émetteur et récepteurs) localisés dans le Monde majoritairement en Europe mais aussi hors d'Europe comme aux Etats Unis ou Singapour, l'Australie et la Nouvelle Zélande qui ont récemment rejoint l'initiative européenne.

<https://peppol.eu/>

Contact : info@peppol.eu